

Direction des finances

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 décembre 2023

**OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE
D'ASSAINISSEMENT.**

PRÉSENTATION DU BUDGET

ANNEXE D'ASSAINISSEMENT



INTRODUCTION – LES AMBITIONS POUR 2024

Le service public d'assainissement départemental construit, exploite, entretient le réseau départemental, et lutte contre la pollution et les inondations. Son patrimoine compte 700 kilomètres de canalisations, des dizaines de milliers de raccordements et 31 bassins de stockage.

Ce réseau transporte les eaux usées en stations d'épuration. Par temps sec, le Département veille à ne pas rejeter d'eaux usées dans la Marne ou dans la Seine, et par temps de pluie, à réduire les indispensables rejets d'eau polluée dans ces cours d'eau.

Pour cela, une campagne prioritaire de mise en conformité des raccordements aux réseaux départementaux est en cours sur les communes limitrophes de la Marne, en vue des épreuves de nage en eau libre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Elle se poursuivra ensuite dans tout le département.

L'année 2024 sera marquée par la fin des travaux dans les bassins de rétention départementaux, comme ceux de la Fontaine des Hanots à Montreuil et du ru Saint-Baudile à Gagny en cours de réalisation, qui réduisent par temps de pluie les rejets dans les rivières et le risque de débordement des réseaux d'assainissement. A cela, s'ajoutent la mise en place d'une nouvelle vanne à la station Thomoux de Neuilly-sur-Marne permettant de réduire les volumes d'eau rejetée dans la Marne par temps de pluie et la construction d'un siphon sous la Marne destiné à renvoyer les eaux de pluie vers la station d'épuration. Ces investissements font partie du plan **Qualité de l'eau et baignade** et du projet **Bassin versant Marne** qui permettront de répondre aux normes de baignade exigées. Ils constituent aussi une avancée décisive pour le développement de la biodiversité dans et autour de ces cours d'eaux.

Par ailleurs, le Département travaille à faire des eaux pluviales un atout pour l'aménagement des villes car elles peuvent contribuer au verdissement des projets et à la lutte contre les îlots de chaleur. A cet égard, l'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre d'un nouveau schéma directeur d'assainissement (SDA) pour la période 2024-2033. Ce schéma proposera notamment une nouvelle stratégie relative à l'eau dans la ville qui visera à rendre davantage visible et à valoriser l'eau pluviale et les anciens cours d'eau. Il pourra notamment s'appuyer sur des propositions émanant de l'incubateur de la gestion innovante de l'eau.

Enfin, le budget annexe d'assainissement continuera à financer les actions récurrentes du Département comme les visites et auscultations du réseau, la gestion de notre base de données, les travaux habituels sur les branchements et collecteurs ou encore la gestion des bâtiments et véhicules techniques.

L'ensemble de ces actions, souvent techniques, constituent à la fois un service public indispensable pour la population et un sujet majeur pour la transition écologique dans notre territoire.

A ce titre, elles bénéficient d'un budget de 73,2 M€ en fonctionnement et de 122,1 M€ en investissement.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

I. Dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 73,2 millions d'euros.

Hors stratégie financière (dépenses d'ordre et liées à la dette), elles s'élèvent à 28,3 millions d'euros, en très légère hausse de 0,2 % par rapport au budget primitif précédent.

Elles se ventilent de la manière suivante :

1. Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements : 12,4 millions d'euros. Il s'agit essentiellement des crédits dédiés :

- à l'entretien du réseau pour 4,6 millions d'euros (dont 3,9 millions d'euros pour le curage, 0,5 million d'euros pour la maçonnerie, 0,2 million d'euros pour la mise en conformités branchements, 0,1 million d'euros pour les espaces verts),
- aux dépenses effectuées pour le compte du SIAAP et des communes (2,7 millions d'euros),
- à l'hydrologie et à la participation à l'EPTB Seine Grands Lacs pour 2,6 millions d'euros. Depuis 2022, la contribution à l'EPTB est financée par le budget annexe, dans le programme Assainissement : et non plus portée par le programme Qualité de l'environnement urbain qui concerne le budget principal,
- aux frais de fonctionnement du système de gestion automatisée à hauteur de 2,1 millions d'euros,
- aux études et à la radio pour 0,4 million d'euros.

2. Bâtiments, équipements et moyens généraux : 1,9 million d'euros.

3. Ressources humaines : 13,9 millions d'euros, en augmentation par rapport au CA estimé 2023 de l'ordre de 12,8 millions d'euros.

4. Finances et assainissement : 44,9 millions d'euros tous mouvements confondus.

Les mouvements d'ordre recouvrent :

- les amortissements pour 30,0 millions d'euros,
- l'autofinancement complémentaire pour 10,1 millions d'euros.

Les mouvements réels comprennent essentiellement :

- les intérêts de la dette à hauteur de 2,4 millions d'euros,
- la contribution du budget annexe au budget principal pour 0,9 million d'euros,
- les actions en faveur de l'optimisation de la consommation d'eau par les ménages, d'un montant de 0,7 million d'euros,
- la rémunération du concessionnaire pour la perception de la redevance, soit 0,6 million d'euros.

II. Des recettes en progression, notamment en raison de l'augmentation du taux de la redevance d'assainissement

Elles se ventilent entre les programmes suivants :

1. Stratégie budgétaire et financière : 63,4 millions d'euros

Ces recettes comprennent :

- la redevance d'assainissement : 53,2 millions d'euros, tenant compte d'une augmentation de 3,0 % du taux en référence avec le taux d'inflation estimé. La hausse du prix par m³ sera de 1,845 centime, soit un impact de 2,21 € par an pour une famille type de 2,5 personnes et une consommation moyenne de 120 m³/an,
- les mouvements d'ordre : 9,0 millions d'euros correspondant à la quote-part des subventions d'investissement qui figure également en dépenses d'investissement,
- la contribution du Département pour le financement des eaux pluviales : 0,9 million d'euros, auquel s'ajoutent 0,3 million d'euros de refacturation de prestations entre les deux budgets.

2. Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements : 9,7 millions d'euros

Ces recettes comprennent :

- les remboursements pour l'entretien du réseau SIAAP et des stations communales pour 6,8 millions d'euros,
- la perception de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à hauteur de 1,9 million d'euros,
- la redevance au titre du passage des fibres optiques dans les réseaux d'assainissement pour 0,7 million d'euros,
- les autres produits (assistance technique aux rejets non domestiques, conformités, pollutions, autres subventions d'exploitation) pour 0,3 million d'euros.

3. Bâtiments équipements, moyens généraux : 0,1 million d'euros

Ces recettes correspondent aux activités du Centre de formation et d'entraînement en égout.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2023 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

En millions d'euros

Libellés	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2023/2024
Dépenses	66,1	73,2	10,6%
Recettes	66,1	73,2	10,6%
CHARGE NETTE	0	0	0,0%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES

En millions d'euros

Libellés	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2023/2024
• Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	11,7	12,4	+6,1%
• Bâtiments, équipements, moyens généraux	2,3	1,9	-13,8%
• Frais de personnel	14,3	13,9	-2,4%
• Finances assainissement dont :	37,9	44,9	+18,4%
. Amortissement	20,0	30,0	+50,0%
. Prélèvement de la section de fonctionnement	14,9	10,1	-31,9%
. Intérêts de la dette	1,0	2,4	+149,7%

PRINCIPALES RECETTES PROPOSÉES

En millions d'euros

Libellés	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2023/2024
• Participation du budget principal	0,9	0,9	0,0%
• Redevance d'assainissement	51,6	53,2	+3,0%
• Remboursement du SIAAP et des Communes	5,2	6,8	+31,2%
• Quote-part des subventions d'investissement	6,0	9,0	+50,0%

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

I. Dépenses d'investissement

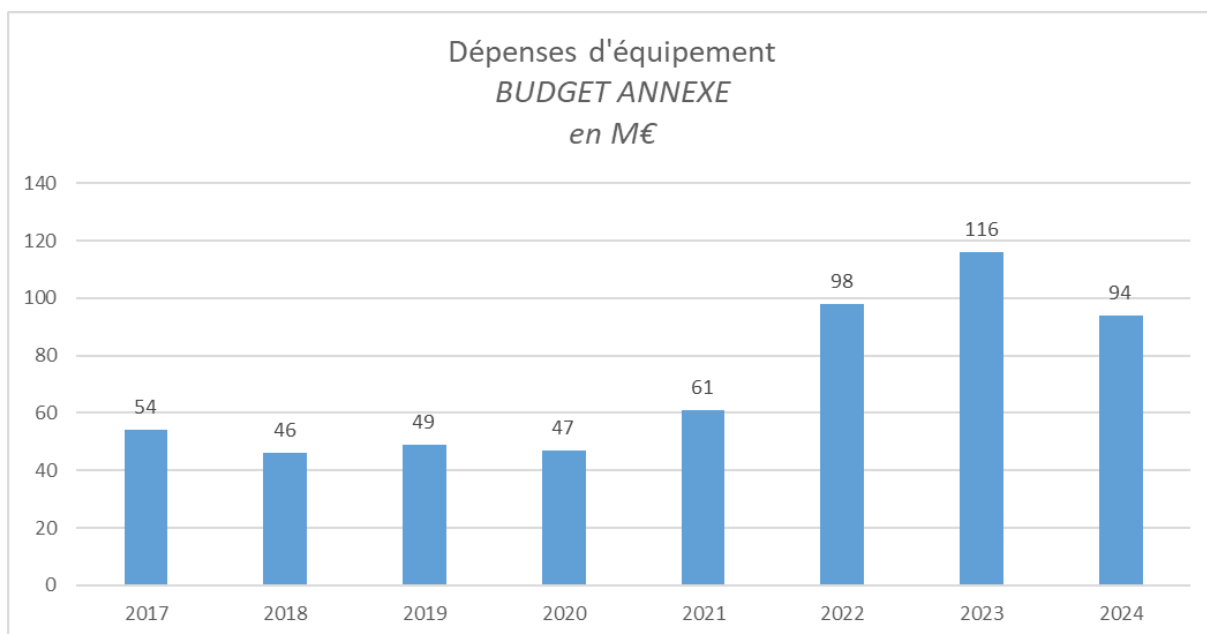
Les crédits proposés en investissement au budget primitif 2024 s'élèvent à 122,1 millions d'euros, marquant la poursuite de l'effort d'équipement brut pour la troisième année consécutive.

Les dépenses se répartissent comme suit :

A. Le financement des opérations passées : 6,9 millions d'euros au titre du remboursement en capital.

B. Les propositions d'activités 2024 : un budget de 93,9 millions d'euros est proposé.

Après un fort avancement des travaux en 2023 (pic d'investissement prévu), l'effort se poursuit en 2024 à un niveau comparable à celui de 2022.



En grandes masses, les propositions dans les différents secteurs d'interventions se déclinent de la façon suivante :

1. Action Développement du patrimoine d'assainissement : 48 millions d'euros pour :

Les bassins prioritaires : 26,1 millions d'euros. S'inscrivant dans le cadre du Plan d'investissement Bassins (PIB), ces dépenses sont affectées aux ouvrages suivants :

- le bassin Ru Saint Baudile à Gagny pour 11,1 millions d'euros,
- le bassin Maurice Audin à Clichy sous Bois pour 9,0 millions d'euros,
- le bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil pour 4,0 millions d'euros,
- le bassin La Molette à Dugny pour 0,8 million d'euros,
- les études pour les bassins à hauteur de 0,6 million d'euros,
- le bassin Pont Yblon au Blanc-Mesnil pour 0,5 million d'euros,
- le bassin du Rouailler à Livry-Gargan pour 0,1 million d'euros.

La construction du réseau : 22 millions d'euros recouvrant principalement:

- les études, la création et la mise en conformité des branchements pour 9,5 millions d'euros,
- le collecteur sis rue Joffre à Epinay-sur-Seine pour 6 millions d'euros,
- le déplacement de regards à Epinay-sur-Seine et Neuilly-sur-Marne pour 2,9 millions d'euros,
- le collecteur sis rue Johannes à Gagny pour 2 millions d'euros,
- les études et travaux collecteur du Grand Paris Grand Est à Neuilly-Plaisance pour 0,6 million d'euros,
- la construction de la station d'épuration aux Comores pour 0,5 million d'euros,
- la découverte de la Vieille Mer pour 0,3 million d'euros,
- les travaux d'amélioration hydraulique pour 0,3 million d'euros.

2. Action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements : 42 millions d'euros répondant aux programmes suivants :

Les réhabilitations à hauteur de 31,8 millions d'euros, dont :

- les travaux de rénovation du réseau visitable pour 13,1 millions d'euros,
- les travaux de rénovation du réseau non visitable pour 5,7 millions d'euros,
- les réhabilitations individualisées sur les communes de Bondy (5,5 millions d'euros), Montreuil (2,5 millions d'euros), Coubron/Montfermeil (2 millions d'euros) et Noisy-le-Sec (1,5 million d'euros), soit 11,5 millions d'euros au total.

L'accompagnement des opérations de transport suivantes pour 3,5 millions d'euros :

- les lignes de métro 11, 14, le TZEN et les trams 4, 8 et 11 à hauteur de 3,0 millions d'euros,
- les travaux T1 Noisy-le-Sec/ Val de Fontenay pour 0,5 million d'euros.

La gestion automatisée du réseau d'assainissement pour 2,9 millions d'euros,

Le projet eau dans l'espace public pour 1,0 million d'euros,

L'hydrologie pour 0,7 million d'euros,

La rénovation de la station de Gournay-sur-Marne pour 0,7 million d'euros,

La gestion innovante de l'eau pour 0,5 million d'euros,

Les études pour 0,4 million d'euros,

Les travaux sur trappes et vannes pour 0,3 million d'euros,

Les travaux d'espaces verts pour 0,1 million d'euros,

L'installation de fourreaux pour le passage de la fibre optique pour 0,1 million d'euros.

3. Action Bâtiments, équipements et moyens généraux: 3,7 millions d'euros liés notamment à des dépenses de bâtiment et équipements (1,7 million d'euros), à l'informatique (0,8 million d'euros), aux travaux pour une remise (0,7 million d'euros) et aux véhicules (0,5 million d'euros).

C. Les mouvements d'ordre

Un budget de 21,5 millions d'euros correspond à l'amortissement des subventions d'investissement (9,0 millions d'euros), aux opérations patrimoniales (12,4 millions d'euros) et à l'annulation de recettes sur exercices antérieurs (0,1 million d'euros).

II. Recettes d'investissement

En parallèle, les recettes également à hauteur de 122,1 millions d'euros se ventilent de la façon suivante :

A. Les recettes liées à l'activité du budget annexe

1. Action Développement du patrimoine et assainissement : 18,9 millions d'euros provenant :

- des subventions pour le programme constructions du réseau pour 9,9 millions d'euros,
- d'une subvention pour le bassin Gagny Ru Saint Baudile pour 4,2 millions d'euros,
- d'une subvention pour le bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil pour 3,0 millions d'euros,
- du remboursement des créations de branchements pour 1,2 million d'euros,
- d'une subvention pour le collecteur sis rue Joffre à Épinay-sur-Seine pour 0,7 million d'euros.

2. Action Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements: 5,4 millions d'euros prévus provenant :

- de subventions pour les réhabilitations de collecteurs visitables pour 1,4 million d'euros,
- de subventions pour les réhabilitations de canalisations non visitables pour 0,6 million d'euros,
- de subventions individualisées pour les opérations sises Jules Guesdes à Bondy (0,9 million d'euros), Victor Hugo à Montreuil (0,6 million d'euros) et Coubron / Montfermeil (0,3 million d'euros), soit 1,8 million d'euros au total.
- de subventions et remboursements divers pour des projets de transport pour 1,5 million d'euros.
- de l'hydrologie pour 0,1 million d'euros.

B. Les recettes correspondantes aux mouvements d'ordre

Elles s'élèvent à 52,5 millions d'euros et proviennent :

- des amortissements et opérations patrimoniales (42,4 millions d'euros),
- de l'autofinancement (10,1 millions d'euros).

C. La dette

Le recours à l'emprunt s'élève à 45,3 millions d'euros dont 1,5 million d'euros de prêts de

l'AESN à taux 0.

Dans ce cadre, l'encours de dette prévu pour fin 2024 s'établirait à 135,1 millions d'euros et la capacité de désendettement à **4,34 années**.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

en millions d'euros

Dépenses	BP 2023	BP 2024
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	128,7	122,1

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSÉES

en millions d'euros

Libellés	BP 2023	BP 2024
• Développement du patrimoine d'assainissement	64,7	48,1
• Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	48,4	42,0
• Bâtiments, équipements, moyens généraux	3,2	3,7
• Finances assainissement dont :	12,4	28,4
. Remboursement d'emprunt	4,0	6,9
. Quote-part de subvention d'investissement	6,0	9,0
. Annulation recettes d'investissement sur exercices antérieurs	0,1	0,1
. Opérations patrimoniales (intégration avances et frais études)	2,4	12,4

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

en millions d'euros

Recettes	BP 2023	BP 2024
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	128,7	122,1

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT DES ACTIONS PROPOSÉES

en millions d'euros

Libellés	BP 2023	BP 2024
• Développement du patrimoine d'assainissement dont :	28,5	18,9
Bassins	14,0	7,2
Réhabilitation du réseau	14,5	11,8
• Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	3,5	5,4
• Finances assainissement dont :	96,8	97,8
. Prélèvement de la section de fonctionnement	14,9	10,1
. Amortissements et opérations patrimoniales	22,4	42,4
. Prêt AESN	5,1	1,5
. Autres emprunts	54,4	43,8

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 14 décembre 2023

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024 – VOTE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Impôts article 1636 B paragraphe 4,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les lois de finances antérieures,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2016-III-11 / 2 du 10 mars 2016 relative aux subventions de fonctionnement aux établissements, structures et services d'accueil non départementaux,

Vu les orientations budgétaires présentées le 16 novembre 2023 par le Président du Conseil départemental devant l'Assemblée départementale entendue,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2024, qui s'établissent toutes sections confondues à :

Mouvements budgétaires : 195 291 489,33 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : 133 803 101,72 euros en dépenses et en recettes.

Section d'investissement



Mouvements budgétaires : 122 127 000,00 euros en dépenses et en recettes,
Mouvements réels : 100 777 000,00 euros en dépenses et 69 638 612,39 euros en recettes.

Section d'exploitation

Mouvements budgétaires : 73 164 489,33 euros en dépenses et en recettes,
Mouvements réels : 33 026 101,72 euros en dépenses et 64 164 489,33 euros en recettes.

- FIXE à 950 000 euros le montant de la contribution versée par le budget principal au budget annexe d'assainissement au titre des eaux pluviales ;
- FIXE à 872 360,72 euros en dépenses et 288 685,40 euros en recettes au titre des mouvements liés entre le budget principal et le budget annexe ;
- ADOPTE les nouvelles autorisations de programme mentionnées dans le tableau n°1 joint en annexe ;
- MODIFIE les autorisations de programme votées antérieurement, mentionnées dans le tableau n°2 joint en annexe.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
Nouvelles autorisations de programme

en euros

Année	Mission	Programme	Enveloppe	Libellé	Montant AP dépenses BP 2024	Montant AP recettes BP 2024
2024	Écologie urbaine	Assainissement	2001P200E108	Réhabilitation de collecteurs visitables	14 350 000,00	
2024			2001P200E109	Réhabilitation de collecteurs visitables		1 390 000,00
2024			2001P200E106	Réhabilitation de canalisations non visitables	6 220 000,00	
2024			2001P200E107	Réhabilitation des canalisations non visitables		630 000,00
2024			2001P200E104	Réhabilitation Coubron / Montfermeil 2024/2025	3 500 000,00	
2024			2001P200E105	Réhabilitation Coubron / Montfermeil 2024/2025		300 000,00
2024			2001P181E33	Collecteur à Epinay rue Joffre	8 500 000,00	
2024			2001P181E34	Collecteur à Epinay rue Joffre		720 000,00
2024			2001P174E62	Pont Yblon au Blanc Mesnil	1 000 000,00	
2024			2001P181E31	Découverte de la vieille mer	25 000 000,00	
2024			2001P210E17	Rénovation de la station de Gournay-sur-Marne 2024-2025	1 000 000,00	
2024			2013P037E06	Travaux remises EPT Paris Terre d'Envol	1 100 000,00	
2024			2013P037E05	Acquisitions de Véhicules	550 000,00	
TOTAL					61 220 000,00	3 040 000,00

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Ajustements des Autorisations de Programmes (Dépenses)

en euros

Année	Mission	Programme	Enveloppe	Libellé	MONTANT DE l'AP dépenses au 31/12/2023	MONTANT ACTUALISE DE l'AP dépenses	VARIATION VOTEE au BP 2024
2022	Écologie urbaine	Assainissement	2001P174E58	Bassin Maurice Audin à Chichy-sous-Bois	5 170 000,00	29 200 000,00	24 030 000,00
2022			2001P174E31	Bassin Ru Sainte Baudile à Gagny	44 455 000,00	50 000 000,00	5 545 000,00
2015			2001P174E47	Bassin de la fontaine des Hanots à Montreuil	34 062 651,44	37 662 651,44	3 600 000,00
2021			2001P200E99	Réhabilitation rue Jules Guesdes à Bondy	9 000 000,00	10 285 000,00	1 285 000,00
TOTAL					92 687 651,44	127 147 651,44	34 460 000,00

Ajustements des Autorisations de Programmes (Recettes)

en euros

Année	Mission	Programme	Enveloppe	Libellé	MONTANT DE l'AP recettes au 31/12/2023	MONTANT ACTUALISE DE l'AP recettes	VARIATION VOTEE au BP 2024
2022	Écologie urbaine	Assainissement	2001P174E59	Bassin Ru Sainte Baudile à Gagny	16 150 000,00	34 000 000,00	17 850 000,00
2015			2001P174E49	Bassin de la fontaine des Hanots à Montreuil	19 396 000,00	26 196 000,00	6 800 000,00
2021			2001P200E102	Réhabilitation Victor Hugo Montreuil	320 000,00	1 470 000,00	1 150 000,00
2021			2001P200E101	Réhabilitation rue Jules Guesdes à Bondy	500 000,00	1 600 000,00	1 100 000,00
TOTAL					36 366 000,00	63 266 000,00	26 900 000,00